

Centralisation contre décentralités

Exemple de villes de Brie au XVIIIe siècle

Nous soumettons au bavardage quelques éléments d'une recherche en cours. Nous étudions les villes de Brie dans le but de comparer les mots utilisés pour les désigner à ceux concernant les villes suisses (voir le texte de Norbert Furrer). La source utilisée ici est le *Dictionnaire* universel de Robert de Hessel (1771).

La Brie, française depuis le Moyen Age, dépend de Paris sur le plan juridique (ressort du Parlement de Paris) mais est rattachée à deux provinces : l'Ile-de-France et, dans une moindre mesure, la Champagne. Quelques villes briardes sont de taille moyenne comme Provins et Château-Thierry (environ 5000 habitants dans la seconde moitié du XVIIIe siècle), Nemours (3200 environ, plus 500 dans un faubourg contigu) ou Coulommiers (2250), d'autres plus petites villes comme Crécy-lès-Meaux (800) ou le « bourg ou petite ville » de Jouy-le-Châtel (600). La majorité des villes ont cependant plus de 1000 habitants

Toutes les villes briardes sont inscrites dans une hiérarchie aboutissant au pouvoir royal, sur plusieurs plans : fiscal, juridique, administratif, militaire. La petite ville de Bray-sur-Seine fait partie de gouvernement de Champagne (hiérarchie principalement militaire), du parlement (juridique) et intendance (administratif et fiscal) de Paris, enfin de l'élection de Nogent-sur-Seine (fiscal). Moret-sur-Loing est dans le gouvernement d'Ile-de-France, le parlement et intendance de Paris, l'élection de Montereau. Coulommiers en Brie est chef-lieu d'une élection qui comprend 34 communautés.

La distance et l'orientation vers Paris sont presque toujours données, en lieues valant environ 4.5 km. Bray-sur-Seine est à « 18 petites lieues entre le midi et le levant » de Paris (environ 80 km au sud-est), Moret-sur-Loing à 14 lieues (une soixantaine de km) au midi, Brie-Comte-Robert à 6 lieues et demi (une trentaine de km) au levant d'hiver.

L'inscription dans une hiérarchie religieuse est aussi toujours présente. Bray-sur-Seine appartient au diocèse de Sens, comme Moret-sur-Loing. Les autres établissements religieux sont aussi énumérés et Hessel signale souvent leur revenu. Coulommiers en Brie, outre son église paroissiale dédiée à Saint Denis, abrite un prieuré canonial desservi par quatre chapelains et une commanderie de Malte, qui rapporte annuellement 1303.5 livres.

Hessel est très précis sur la tenue de foires ou de marchés urbains. A Brie-Comte-Robert se tient « un marché très considérable, où il se vend entre autres quantité de bétail », ainsi que plusieurs foires, le 14 septembre, le 28 octobre et le 30 novembre. Coulommiers en Brie a un marché franc tous les premiers mercredis du mois, et une foire considérable le 10 octobre, et qui dure huit jours. Lagny-sur-Marne abrite deux foires et des marchés considérables pour les grains. La première de ses foires ouvre le 3 février et dure 15 jours, et la seconde se tient le 30 novembre. Ces activités témoignent

certes de la vitalité des villes, mais on peut penser qu'elles sont surtout signalées car elles participent à l'approvisionnement de la capitale, comme l'ont montré les travaux de Kaplan. Le « terrain de l'élection » de Coulommiers en Brie « est fort abondant en blé et en vin, dont on fait un grand commerce pour Meaux et Paris ». Il est impossible, même dans un dictionnaire aussi détaillé que celui de Hesselin, de citer tous les villages de France. Il le fait pour des villages qui ont des caractéristiques remarquables. Par exemple, Hesselin évoque Champs-sur-Marne à cause du château. Il en résulte que les foires rurales, beaucoup plus nombreuses que celles qui se tiennent dans les villes comme en témoigne une enquête levée en 1700, n'apparaissent pas. Il en est de même des marchés ruraux, plus rares mais souvent présents dans les bourgs comme dans certains villages.²

En revanche, Hesselin ne parle pas des pouvoirs locaux : maires, échevins, conseils divers. Tout au plus devine-t-on leur activité ou leur pouvoir financier. Par exemple, Hesselin signale des bâtiments ou des organismes entretenus pas les municipalités (laïc) ou les fabriques (religieux) locales. La tour de l'église paroissiale de Brie-Comte-Robert « est remarquable par sa hauteur », comme l'Hôtel-Dieu de Coulommiers. On trouve un hôtel-dieu à Lagny-sur-Marne, où un pont de pierre permet de franchir la Marne. L'église de Moret-sur-Loing est « fort bien bâtie » et la ville est « environnée de murailles qui sont d'une assez bonne défense, surtout du côté de la porte qui regarde Fontainebleau ».

Ainsi, le Dictionnaire de Hesselin accentue la centralisation, c'est-à-dire le pouvoir politique et administratif exercé par un « centre » sur son « territoire ». Dans cette optique, les villes jouent le rôle de relais et leur pouvoir est fortement limité par celui du « centre ». Sur le plan économique, Hesselin, qui ne peut embrasser tous les types d'agglomérations et en premier chef les villages, accentue l'impression de centralité urbaine : les villes qu'il décrit peuvent être - erronément - comprises comme des « centres » abritant des foires et des marchés où se rendraient nécessairement les paysans, alors que ceux-ci tiennent aussi ces assemblées commerciales chez eux.

Cette exagération de la centralisation et de la centralité, loin d'être propre à Hesselin, se retrouve dans le discours de nombreux historiens. L'article « Ville » du récent *Dictionnaire de la France moderne* (2003) précise que :

« Avec le règne de Louis XIV, l'endettement croissant des villes et l'autorité des intendants conduisent à un renforcement du pouvoir royal" [et donc de la centralisation] . « Inversement, la centralisation accroît leurs fonctions administratives et leur pouvoir d'attraction » [c'est-à-dire leur centralité].

L'analyse du non dit dans le Dictionnaire de Hesselin amène à fortement nuancer voire infirmer ces affirmations :

1. A l'échelle de toute la France, plusieurs éléments, comme la présence de structures hospitalières dispendieuses ou l'érection de nouveaux hôtels de ville, tendent à prouver que certaines villes sont moins pauvres qu'on le pense. Par ailleurs, l'autorité des intendants peut se heurter à la volonté des autorités locales, négligées par Hesselin, dont témoignent des recherches récentes d'historiens comme Christine Lamarre en Bourgogne ou Philippe Guignet dans les villes du nord. Malgré Louis XIV et ses successeurs, les villes françaises conservent à la fin du XVIIIe siècle des pouvoirs

administratifs, juridiques, fiscaux et souvent aussi financiers qui leur donnent une certaine autonomie.

2. Les fonctions administratives urbaines ne sont pas nécessairement la résultante de la centralisation ; plusieurs sont bien antérieures au règne de Louis XIV, voire au XVI^e siècle. Les villes existent bien avant les rois.

3. Enfin, leur pouvoir d'attraction est concurrencé par celui de villages dynamiques, qui obtiennent par exemple la création de foires prospères susceptibles d'attirer une clientèle lointaine. Ces villages échappent ainsi aux centralités urbaines, dans un mécanisme de « décentralité » qui court-circuite les hiérarchies qui se concentrent vers Versailles ou Paris. Ces « décentralités » potentielles, passées sous silence par des sources aussi riches que le Dictionnaire de Hessel, méritent toute l'attention des historiens dans la mesure où l'histoire de France n'est pas seulement celle de Versailles ou de Paris.

Yves Perret-Gentil

Anne Radeff

Mars 2005

Projet de recherche « Nommer les lieux »

Quelques titres :

Hessel, Robert de, *Dictionnaire universel de la France contenant la description géographique et historique des provinces, villes, bourgs et lieux remarquables du royaume ; l'état de sa population actuelle, de son clergé, de ses troupes, de sa marine, de ses finances, de ses tribunaux et des autres parties du gouvernement...*, Paris : Desaint, 1771, 6 vol.

Abad, Reynald, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris : Fayard, 2002

Boislisle, Arthur Michel de éd., *Mémoire de la généralité de Paris*, Paris 1881 [texte original: 1700] (*Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne*, tome I)

Furrer, Norbert, « Description et « objectivation » des villes suisses dans le « Allgemeines Helvetisches, Eydgenössisches, oder Schweizerisches Lexicon » (1747-1765) de Hans Jakob Leu », *Colloque Nommer les Lieux 2004* ([www. cyberato.org/colloques](http://www.cyberato.org/colloques))

Grenier, Yves éd., *Dictionnaire de la France moderne*, Paris : Hachette, 2003 (Carré histoire)

Guignet, Philippe éd., *Le peuple des villes dans l'Europe du nord-ouest (fin du Moyen Age – 1945)*, 2 vol., Lille: Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe du nord-ouest, 2003

Guignet, Philippe, *Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1990

Kaplan, Steven Laurence, *Les ventres de Paris: pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris: Fayard, 1988

Lamarre, Christine, *Petites villes et fait urbain en France au XVIII^e siècle. Le cas bourguignon*, Dijon, 1993

Lamarre, Christine, *L'Hôpital de Dijon au XVIIIe siècle*, Langres : Dominique Guéniot, 2004

Margairaz, Dominique, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, 1988

Nicolas, Georges et Radeff, Anne, « Décentralité / centralité : ordre ou désordre ? », *Weltwirtschaft und Wirtschaftsordnung. Festschrift für Jürgen Schneider zum 65. Geburtstag*, Gömmel, Rainer et Denzel, Markus A. éditeurs, Stuttgart, 2002, p. 265-286

Perret-Gentil, Yves, *Bibliographie historique des petites villes d'Ile-de-France (XVIe- XIXe siècles)*, Paris 2002 (Paris et Ile-de-France, Mémoires, 53)

Radeff, Anne, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, 1996 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 4e série, tome IV)